

ARRETE DE POLICE PRIS PAR LA BOURGMESTRE

Arrêté portant interdiction d'entreposage de matières combustibles, d'embrasement de celles-ci et de la constitution d'entrave à la circulation sur la voie publique, dans un rayon de 500 mètres autour des dépôts pétroliers du zoning industriel de Feluy

La Bourgmestre f.f.,

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 133, alinéa 2 et 135 §2 1° ;

Vu les rapports sur les incidents des derniers jours faisant état notamment, de multiples embrasements de quantités importantes de matières combustibles ayant nécessité des interventions du service incendie ;

Vu le constat faisant état de la mise en place d'entraves encombrant les chaussées et empêchant le passage direct du service incendie ;

Attendu que ces embrasements et la mise en place de ces entraves sont perpétrés à proximité immédiate des dépôts pétroliers du zoning industriel de Feluy ;

Attendu que de nombreuses entreprises SEVESO sont installées sur cette zone ;

Attendu que ces entreprises sont en exploitation ;

Attendu que vu les risques d'exploitation liés à ces activités, ces entreprises font l'objet d'une attention toute particulière des autorités, notamment par l'adoption de plan particulier d'urgence et d'intervention et l'organisation régulière d'exercices ;

Attendu qu'un grand nombre de transports de produits pétroliers fréquentent cette zone ;

Attendu que ces embrasements répétés sans contrôle et de grande ampleur constituent assurément un risque supplémentaire et non négligeable d'accidents susceptibles de dégénérer en catastrophe ;

Attendu que ces entraves sont susceptibles de causer un accident grave de circulation ;

Attendu qu'un accident grave de circulation affectant un transport de produits pétroliers est susceptible de dégénérer en catastrophe et/ou de générer une grave pollution des sols et du canal ;

Attendu par ailleurs que ces entraves sont susceptibles d'empêcher, voire de retarder l'accès des services incendie en cas de départ de feu dans ces entreprises ;



Administration générale

Rue Lintermans, 21

7180 Seneffe

Tél : 064/ 52 17 00

Fax : 064/ 52 17 05

E-mail : commune@seneffe.be

<http://www.seneffe.be>

INTERDIT dans un rayon de 500 mètres autour des dépôts pétroliers du zoning industriel de Feluy :

- **L'entreposage de matières combustibles,**
- **L'embrassement de celles-ci,**
- **La constitution d'entrave à la circulation sur la voie publique.**

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté produit ses effets dès sa signature.

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié aux manifestants se trouvant dans le rayon de 500 mètres visé ci-avant.

Article 3 :

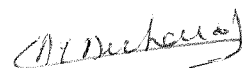
M. le Chef de Corps de la Police locale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Un recours contre la présente décision peut être déposée par voie de requête au Conseil d'État, dans un délai de 60 jours à partir de sa notification.

Fait à Seneffe, le **21 NOV. 2018**

La Bourgmestre f.f.,



M-C DUHOUX